



Le formulaire de demande(s) est constitué de **6 parties** (A, B, C, D, E et F).

Nous vous invitons à remplir les parties suivantes en fonction de votre situation :

- 1<sup>ère</sup> demande : **parties A et B obligatoires** et selon votre situation parties C, D, E et F vous concernant
- Renouvellement des droits à l'identique : **partie A obligatoire** et partie E recommandée
- Demande dans le cadre d'un changement de situation : **parties A et B obligatoires** et selon votre situation parties C, D, E et F vous concernant

Vous ne devez adresser à la MDPH que les parties renseignées.

Ce mémo vous aide à cibler les rubriques qui vous concernent dans le formulaire.

p. 1 à 4

**A** Votre identité

Renseignements obligatoires

#### A remplir obligatoirement

Cette partie vous permet d'indiquer :

- ✓ Si vous avez déjà un dossier à la MDPH des Yvelines ou dans un autre département
- ✓ Votre identité, votre domiciliation
- ✓ Pour les enfants, quelles sont les personnes qui assurent l'autorité parentale
- ✓ Pour les adultes, si une mesure de protection (tutelle, curatelle) est en cours

Nous vous invitons fortement à renseigner une adresse mail.

**Attention, ne pas oublier de dater et signer le formulaire en page 4.**

**Signature des deux parents pour les mineurs.**

p. 5 à 8

**B** Votre vie quotidienne

Renseignements obligatoires  
sauf renouvellement avec  
situation inchangée

#### A remplir pour toute première demande et recommandé pour les renouvellements

Cette partie vous permet de communiquer aux professionnels de la MDPH votre situation et vos souhaits afin qu'ils soient pris en compte lors de l'évaluation de votre situation.

Vous êtes invités également à préciser vos besoins en complétant au moins l'une des cases suivantes dans la partie B3 – « Les attentes pour compenser la situation de handicap » (page 7) :

- Besoin d'une aide pour vous déplacer
- Besoin d'un matériel ou d'un équipement
- Besoin d'une aide animalière
- Besoin d'un aménagement du lieu de vie
- Besoin d'une aide humaine

Maison Départementale des Personnes Handicapées des Yvelines

p. 9 à 12



Vie scolaire ou étudiante

Si votre demande concerne la scolarité ou la vie étudiante

A remplir pour toutes demandes relatives à la scolarité ou à un accompagnement médico-social (enfant).

Pour toute demande concernant la scolarité, vous êtes invités à contacter l'enseignant référent handicap de l'établissement scolaire (\*) ou la mission handicap de l'université.

Pour information, la MDPH n'est pas compétente pour les demandes d'aménagements des conditions d'examen ou de concours. Il convient de vous adresser au rectorat ou à l'organisme en charge de l'organisation de l'examen ou du concours.

(\*) Pour les établissements publics ou privés sous contrat uniquement

p. 13 à 16



Votre situation professionnelle

Si votre demande concerne votre projet professionnel

A remplir pour toute demande d'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou concernant votre parcours professionnel.

p. 17 à 18



Expression des demandes de droits et prestations

Cette partie vous permet de cocher directement les aides que vous souhaitez demander.

Quels que soient vos attentes et besoins, vous avez la possibilité de cocher des demandes dans cette partie.

Si nécessaire, les Pôles Autonomie Territoriaux (PAT) peuvent vous aider à remplir le formulaire.

Toutes les informations sur les prestations délivrées par la MDPH sont disponibles sur le site internet :

<https://www.yvelines.fr/solidarite/personnes-handicapees/principales-prestations/>

Les adresses utiles MDPH 78 et PAT sont disponibles sur ce même site

<https://www.yvelines.fr/fiche/maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph-78/>

p. 19 à 20



Vie de votre aidant familial

Si vous souhaitez exprimer des besoins en tant qu'aidant familial

## Les pièces à joindre obligatoirement à votre demande

1. **Le formulaire de demande(s) MDPH** – uniquement les parties complétées
2. **Le certificat médical de la MDPH daté de moins de 6 mois** (rempli par un médecin généraliste ou spécialiste). Le document doit être signé ou à minima le numéro d'identification du médecin renseigné.


Maison Départementale des Personnes Handicapées des Yvelines

✉ MDPH 78 TSA 60 100 78 539 Buc Cedex ☎ : 0 801 801 100 💻 [autonomie78@yvelines.fr](mailto:autonomie78@yvelines.fr) @ <https://www.yvelines.fr/solidarite/>  
Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

3. La copie recto verso d'un justificatif d'identité de la personne concernée et de son représentant légal le cas échéant (et une attestation de jugement en cas de protection juridique)

4. La copie d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture de téléphone, EDF, etc.)

**A joindre le cas échéant :**

- ✓ Les derniers bilans et comptes rendus de **consultations spécialisées et d'hospitalisation** surtout quand ces documents sont mentionnés dans le certificat médical.
- ✓ Dans le cas d'une demande de parcours de scolarisation cochée en partie E du formulaire :
  - Si l'enfant est scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat, la famille en lien avec l'enseignant référent devra envoyer à la MDPH un Gevasco (Guide d'Evaluation de la SColarisation) suite à l'Equipe éducative ou Equipe de suivi de scolarisation.
  - Si l'enfant est scolarisé dans un établissement privé hors contrat, joindre directement le Gevasco au formulaire cerfa.
- ✓ Dans les parties du formulaire vous concernant, tout document mentionné par un trombone. 

**A noter : Pour les demandes de carte mobilité inclusion (CMI), ne pas joindre de photos.**

*(\*) Nous vous recommandons de faire une copie de votre dossier avant envoi.*

**Maison Départementale des Personnes Handicapées des Yvelines**

✉ MDPH 78 TSA 60 100 78 539 Buc Cedex ☎ : 0 801 801 100 💻 [autonomie78@yvelines.fr](mailto:autonomie78@yvelines.fr) @ <https://www.yvelines.fr/solidarite/>  
Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h